DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de COMBLOUX

COMBLOUX
360° mont blanc france

Document graphique du règlement

PLAN N°	PROCEDURES	
3/4	ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE 1:2 500	*Dossier pour approbation* Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal en date du 17 juin 2024 Le Maire, Claude Chambel	

0 25 m
0 1 cm

CONCEPTION
ESPACES & MUTATIONS
PARC ALTAIS ANNECY
27 rue Adrastée
74650 CHAVANOD

B.E. CARTOGRAPHIE
InfoSIG Cartographie
10 Ter Avenue de Genève
74 000 ANNECY

PLAN CADASTRAL
Fond Cadastral
Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés
Diffusion DGFIP
Octobre 2022
Bâti cadastral
Source DGFIP (Jan 2023)
Mise à jour du bâti
Espace & Mutation (Fév. 2023)

Edition cartographique n°9 du 17/06/2024

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA : Zone dense et mixte du centre, elle vise à conforter le pôle existant
- UB : Zone de moyenne densité, elle correspond à la zone d'habitat périphérique du centre de Combloux ainsi qu'aux centres des hameaux et villages
- UH : Zone de hameaux avec un tissu peu dense
- UP : Zone de hameaux avec enjeux paysagers
- UE : Zone d'équipement d'intérêt collectif (équipements publics ou privés d'intérêt général) et services publics
- UT : Zone à vocation d'activités touristiques principalement à usage d'hôtels et d'hébergements touristiques
- UTh : Secteur dédié uniquement aux hôtels et restaurants
- Ux : Zones d'activités artisanales et industrielles

ZONES A URBANISER

- 1AUindicée : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation et soumise à OAP

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aa : Secteur d'alpage

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur à vocation de sports et loisirs
- Nm : Secteur naturel d'exploitation et d'extraction du granit
- Nmc : Secteur de compensation environnementale de la retenue du Pertuis
- Nv : Site de stockage et valorisation des déchets verts
- Nx : Site de stockage de matériaux

PRESCRIPTIONS

OAP Sectorielles

- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles

OAP Thématiques (A,B,C)

- A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique
- B / Densification du tissu bâti
- C / Milieux naturels et continuités écologiques

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- STECAL : Secteurs de taille et capacité d'accueil limités au titre de l'article L151-23 du CU
- Servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du CU
- Bâtiments pouvant changer de destination repérés au titre de l'article L151-11-2° du CU
- Bâti patrimonial au titre de l'article L151-19 du CU
- Secteurs boisés à préserver repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces verts, parcs ou vergers à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Repérage des zones humides avérées au titre de l'article L151-23 du CU
- Repérage des zones humides potentielles au titre de l'article L151-23 du CU
- Réservoirs de biodiversité repérés au titre de l'article L151-23 du CU
- Trame turquoise repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski et secteurs réservés aux remontées mécaniques, délimités au titre du 3° de l'article R151-48 du CU
- Projet de piste de ski nordique
- Emprise de la servitude SUP1 relative à la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la canalisation définie au titre de l'article R151-34 du CU
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du CU

INFORMATIONS

- Sentiers inscrits au PDIPR repérés au titre de l'article L151-38 du CU
- Piste de ski
- Téléskis ou remontées mécaniques
- Canalisation de transport de gaz
- Tracés de voirie récente
- Mise à jour du bâti cadastral

ETIQUETTES
- 1 : N° d'Emplacement réservé
- 1 : N° de STECAL
- L1 : N° de servitude de mixité sociale
- 1 : N° Changement de destination autorisé (ou habillage à titre d'aide au repérage)
- OAP 1 : N° de secteur OAP

ELEMENT DU PLAN CADASTRAL
- Limite de commune

CHANGEMENT DE DESTINATION AUTORISE	
Vers les activités	N°
	1
	2
Vers l'habitat	N°
	non numéroté

EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (indicative)
14	Liaison entre le Chemin de Mowgly et le Chemin de la Cote Pugin	Commune	3550 m²
18	Implantation de la salle des fêtes / salle polyvalente	Commune	2289 m²
19	Création d'un cheminement piéton entre le carrefour de la renardière et la Cry	Commune	909 m²
20	Recalibrage du fossé du chemin de la Renardière	Commune	164 m²
21	Aménagement d'un point d'apport volontaire pour les déchets	Commune	110 m²
22	Dépot de neige et création d'un cheminement entre la RD et le chemin	Commune	243 m²
23	Réalisation d'un sentier piéton entre la RD 311 à Colomb-d'en-Bas et chemin de la Renardière	Commune	184 m²
24	Liaison entre le Chemin de Mowgly et le Chemin de la Cote Pugin	Commune	1074 m²
26	Elargissement de la RD 311 route de Cry-Cuchet de 5m de plateforme	Commune	2145 m²
27	Remplacement d'une conduite EP au niveau de la route de Cry-Cuchet	Commune	53 m²
28	Création d'un arrêt de bus (5m par 15m)	Commune	129 m²
29	Réalisation d'un chemin piéton reliant le centre à Plan Morand	Commune	2606 m²
30	Liaison entre le chemin du Barratti et le carrefour de la RD31 1 de la Cry de 2m50 de plateforme	Commune	40 m²
31	Création d'un trottoir de 1m50 le long de la RD 311 entre route du Bouchet et route de Pelloux	Commune	440 m²
32	Liaison entre le chemin du Barratti et le carrefour de la RD311 de la Cry de 2m50 de plateforme	Commune	561 m²
33	Réalisation d'un chemin piéton reliant le chemin du Champet et la route du Feug	Commune	614 m²
34	Réalisation d'un cheminement piétons entre le chemin du Mont-Blanc et route du Feug, de 3m de plateforme	Commune	692 m²
35	Création de réseau EP	Commune	127 m²
36	Création d'un emplacement pour la pose de conteneurs semi-enterrés	Commune	108 m²
37	Amélioration de la visibilité le long la RD 311 entre la route du Feug et la route de l'Eglise	Commune	325 m²
38	Pronlongement du sentier "La Résidence" de la RD 1212 au lycée	Commune	201 m²
39	Réalisation du sentier "La Résidence" entre la RD 1212 et le VC 33 du Perret	Commune	278 m²
40	Création de l'itinéraire mobilité douce de Tannaz au Granit (largeur 1m50)	Commune	1525 m²
42	Aménagement du centre village	Commune	458 m²
43	Création de réseau EP	Commune	107 m²
44	Création de l'itinéraire mobilité douce chemin de pêche (largeur 1m50)	Commune	4818 m²
45	Création d'un cheminement dans le lotissement de Lumière des Alpes (entre la route du Feug et la RD1212)	Commune	872 m²
46	Amélioration et élargissement de la RD 909, de 10m de plateforme	Commune	33089 m²
47	Création d'un cheminement piéton entre la ferme Isidore et le tank à lait par les champs (1m50 large)	Commune	217 m²
49	Réalisation du sentier des Granits	Commune	1451 m²
50	Création d'un cheminement piéton depuis la route du Plan Mouillé pour rejoindre le sentier du Granit	Commune	64 m²
51	Réalisation d'un chemin piéton entre la RD 1212 et le terrain de football	Commune	394 m²
52	Aménagement et mise en sécurité du carrefour de la route de Prairy et du chemin rural de Diekholzen	Commune	109 m²
58	Réalisation d'un cheminement doux - 2m de large	Commune	85 m²

PERIMETRE D'APPLICATION DES OAP	
Type OAP	Application
OAP sectorielles	Périmètre identifié au document graphique
OAP thématiques A / Qualité des projets et adaptation au changement climatique	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU/A ou N
OAP thématiques B / Densification du tissu bâti	Tout projet nécessitant une autorisation d'urbanisme présenté en zone UA/UB/UH/UP/1AU
OAP thématiques C / Milieux naturels et continuités écologiques	Tout projet sur l'ensemble de la commune